L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 JUIN 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 10 JUIN.

☞ Nous renvoyons le lecteur à la seconde page, pour les nouvelles qui ont paru dans l'édition du soir, ainsi que pour les ventes judiciaires et autres.

Ventes à l'encan de ce jour

[illegible]

Par D E Morphy, à 10 heures sur la Levée, entre les rues Conti et Bienville—Ancres et chaînes. [illegible]

Par R T Montgomery [illegible]

Par G A Hall [illegible]

Par G Beaumont [illegible]

Par Hoffman & Marks, [illegible] vêtements, marchandises sèches.

Le steamer Creole.

Le steamer de la malle des Etats-Unis Creole, capitaine John A. Thompson, part ce matin à huit heures pour New York directement avec un fort chargement et les malles.

Voici la liste de ses passagers:

[illegible]

BRUIT DE LA LEVEE DU BLOCUS DU FLEUVE.

Extrait de l'Era d'hier soir.

Le steamer *Lancaster No 4* est arrivé de Vicksburg ce matin, et a amené comme passagers le major général H. W. Slocum, commandant du district de Vicksburg et son état major.

Les officiers du *Lancaster* rapportent que le blocus a été levé [illegible] ordres du général Smith. [illegible]

Avant de partir [illegible] à Vicksburg [illegible] venant de Cairo. [illegible]

Selon toute probabilité [illegible] par la voie du fleuve [illegible] plusieurs jours [illegible]

Le général Slocum [illegible] samedi dernier, avec [illegible] quelles. Ses forces [illegible] sur 13 transports. [illegible] l'arrivée de deux ou trois bateaux à vapeur de St Louis.

Nouvelles de Berwick City et du Teche.

Une lettre [illegible] le 7 juin [illegible]

Berwick [illegible] semaine ou deux. [illegible]

Les bandes de guerillas [illegible]

Brashear [illegible]

La campagne.

[illegible]

Les dépêches du général Grant, dont la dernière est d'hier [illegible] Il ne donne [illegible] rations pendant [illegible] peut inférer [illegible] la route de Richmond [illegible] trouvé [illegible] Ewell [illegible] trême gauche [illegible] Grant. Or Lee n'essaie pas [illegible] du Chickahominy [illegible] pour faire [illegible] engagé [illegible] une attaque [illegible] l'ennemi a été [illegible] à faire croire aux histoires de démoralisation parmi les troupes de Lee.

Et, de fait, la défensive est une attitude si étrange de la part de l'armée rebelle que ses vains efforts pour garder de fortes positions contre la marche incessante de l'ennemi, et ses nombreuses et rapides retraites pour couvrir la capitale rebelle, ne peuvent qu'avoir affecté lourdement le tempérament mercuriel de ces soldats du Sud. Lee a une armée de vétérans, c'est vrai, mais on est las [illegible] homme parce qu'il est vétéran [illegible] pas à des coups [illegible] ment pas à la chair et au sang du Sud — de résister au découragement qu'une telle campagne a du causer. [illegible] le gén. Grant [illegible] l'ennemi, avait été aisément repoussée, bien que Lee soit que les renforts arrivaient rapidement à l'armée de son adversaire et que la meilleure chance de son opération lui échappait par cet échec. En de telles circonstances, et avec de tels résultats, les bulletins rebelles trouveront probablement qu'il convient de regarder cette affaire comme une reconnaissance simplement.

En outre, la tentative rebelle sur notre gauche a été reçue par un ordre du général Meade pour une avance générale de l'armée afin de soutenir Warren—ordre qui est venu trop tard pour être exécuté avant la nuit, mais qui a cependant donné à Hancock le temps d'attaquer et d'emporter la ligne fortement défendue des escarmoucheurs de l'ennemi. Il occupait encore cette ligne, le mardi, à 6 heures du matin. Toute l'aile gauche de l'armée est au sud du Totopotomoy, en connexion avec la droite par la route de Shady Grove Church, et la position est si près du Chickahominy qu'il ne reste pas à Lee de terrain à défendre, excepté immédiatement sur la rive Nord de ce cours d'eau au Sud, et il peut à peine y avoir un doute que son armée ait été retirée sur la rive sud. Le mille de territoire au nord ne vaut rien en comparaison de l'avantage qu'il y a à défendre les ponts et la ligne générale sur le sud. Mais les véritables défenses de Richmond se trouvent sur la rive sud du Chickahominy, et si Lee n'occupe que cette ligne seulement, il est, en ce moment, assiégé dans sa capitale—après avoir été repoussé dans les retranchements de terre qui entourent Richmond, et son armée n'a plus le droit d'être regardée que comme la garnison d'une ville assiégée.

En attendant, Smith, avec le 18e corps et une division du 10e, détachés de l'armée du général Butler, s'est mis en communication étroite avec la réserve de Burnside. Près du même point sont deux divisions de la cavalerie de Sheridan—la troisième sous Wilson, étant encore occupée à détruire le chemin de fer central et le chemin de Fredericksburg au sud de l'embranchement et jusqu'à l'endroit occupé par l'aile droite de l'armée. Cette œuvre complète l'isolement de l'armée de Lee et de Richmond du côté du Nord. Il reste les chemins de Danville et de Petersburg au sud et depuis qu'il paraît enfin certain que Lee est enfermé dans Richmond, n'ayant que ces deux issues pour s'échapper, nous pouvons nous attendre à apprendre bientôt que les deux communications par chemin de fer de Richmond avec le Sud ont été détruites par la cavalerie de Sheridan et peut-être même par les forces de Butler ou de Hunter. Ainsi l'échec de Sigel aura été annulé et le délai auquel le général Butler a été soumis n'aura été qu'un leurre pour le général rebelle qui, comptant sur la destruction certaine de Butler, se sera laissé entourer et prendre lui même.

Les Etats-Unis et le Mexique.

Sous ce titre, le *Constitutionnel* publie un long article consacré à l'examen des discours prononcés au corps législatif par MM. Jules Favre et Rouher. Nous en reproduisons la conclusion:

Le besoin de représenter nos relations avec les Etats-Unis comme tendues et menaçantes a entraîné M. Jules Favre, en dehors de la question mexicaine, à élever des doutes sur la façon dont la France remplissait les devoirs de la neutralité.

M. Rouher, en répondant à cette partie du discours de l'opposition, a fait entendre de nobles paroles qui seront d'autant mieux accueillies de l'autre côté de l'Atlantique que la presse la plus avancée et la plus violente n'a jamais cessé d'y rendre hommage à la parfaite neutralité du gouvernement de l'empereur.

Il est une opinion qui s'est produite depuis longtemps et qui a trouvé place dans le discours de l'honorable M. Jules Favre, c'est qu'on dehors de l'action du gouvernement ou risquait de voir, après la conclusion de la guerre civile américaine, se former et s'abattre sur le Mexique les corps de corps-francs, recrutés parmi ces soldats restés sans emploi. M. Rouher a fait bonne justice de ces terreurs. Et il faut espérer pour l'honneur de notre siècle, qu'il ne verra pas se accomplir cette sorte d'invasion de barbares. Quant à quelques bandes recrutées par des Lopez ou des Walker, non-seulement le Mexique régénéré, mais les plus petits Etats du Nouveau Monde seront de force à en avoir raison.

Il est vrai que, pour exagérer le danger de ces expéditions hypothétiques, on va jusqu'à insinuer qu'elles pourraient être appuyées, tout au moins, par le gouvernement américain.

C'est là, en passant, un singulier compliment que fait à ce gouvernement ceux qui se disent ses admirateurs. Mais puisque cette hypothèse a été formulée, examinons les éventualités les plus probables de la fin de la guerre américaine.

Supposons la séparation reconnue et le Sud indépendant, voilà les bandes du Nord bien loin du sol mexicain. Quant aux soldats du Sud après avoir accompli leur œuvre, on admettra qu'ils pourront aspirer à un repos qu'ils auront bien gagné. Le gouvernement de la Confédération ne fera sans doute pas comme premier usage de son indépendance chèrement achetée, une tentative agressive contre l'empire voisin. Son intérêt sera de vivre en paix avec lui et de cultiver des relations qui contribueront à réparer plus vite tous les désastres de la guerre.

Une seconde hypothèse qui se présente, c'est que le Sud, vaincu, mais non soumis, tombe par la force des armes entre les mains du Nord. Dans ce cas l'état de guerre actuel se trouvera remplacé pendant de longues années par une occupation militaire qui absorbera toutes les ressources du Nord, perpétuera ses difficultés financières et le maintiendra dans cette impuissance dont nous ne nous réjouissons pas en France, ainsi que l'a dit avec tant de vérité M. le ministre d'Etat, mais qui nous ne pouvons nous empêcher de faire entrer en ligne de compte, en établissant le bilan éventuel de l'avenir.

En troisième lieu, supposons l'Union rétablie sur ses anciennes bases, et, comme conséquence première et naturelle, le Nord conservant dans le gouvernement une suprématie encore accrue par de récents succès, le parti qui y dominera sera-t-il pas de tous ses moyens pour empêcher des extensions qui ne peuvent servir qu'à augmenter l'influence du Sud et qui ont toujours été combattues par le Nord, qu'il se soit agi de l'acquisition de la Louisiane, du Texas ou des projets sur Cuba? Ce parti dominant n'aura t-il pas, au contraire, tout intérêt à renfermer le pays dans de justes limites, en proposant pour but à son activité les travaux de la paix qui peuvent seuls réparer les maux de la guerre. M. Drouyn de Lhuys exprimait tout récemment à M. Dayton de hautes pensées qui sont appelées à devenir des vérités, c'est que "la réorganisation du immense contrée appelée avec le retour de l'ordre et de la sécurité à jouer un rôle économique important dans le monde, serait surtout pour les Etats Unis une source réelle d'avantages puisque c'était un marché nouveau qui s'ouvrait pour eux et dont plus que d'autres, à raison de leur proximité, ils seraient appelés à profiter."

Le peuple américain est un peuple fier, et nous ne prétendons pas qu'il fasse jamais passer ses intérêts avant son honneur, mais lorsqu'il aura compris tout ce qu'il doit gagner au nouvel état de choses sans qu'aucune atteinte réelle soit portée à son légitime orgueil, il est assez intelligent pour renoncer à de puériles susceptibilités que son gouvernement a été de [illegible] sage pour ne pas surexciter, malgré certains orateurs américains et certains orateurs français qui s'obstinent à représenter des susceptibilités d'un moment comme d'irréconciliables animosités.

SOUSCRIPTION

En faveur des habitants des Iles du du Cap Vert.

Nous recevons du vice-consul chancelier du consulat général de France aux Etats-Unis une circulaire que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs français. M. Fauconnet, gérant du consulat de France à la Nouvelle-Orléans, est chargé de recueillir les souscriptions, et nous espérons que cet appel fait à la bienfaisance des Français ne restera pas sans écho. La catastrophe qui a frappé les habitants de la colonie portugaise des îles du Cap Vert est de celles qui sont dignes d'exciter la commisération générale.

New York, le 1 avril 1864.

Monsieur,

Vous n'ignorez sans doute pas que le rendement de la dernière récolte aux îles du Cap Vert a été complètement nul, ce qui a réduit les habitants de cette colonie portugaise à la plus extrême famine.

La détresse s'est terrible par suite du manque absolu de provisions, telle est l'étendue de cette calamité que le gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle a du faire un appel à l'étranger par l'entremise de ses agents.

M. le baron Gaulfrée-Boilleau, dès qu'il a eu connaissance, par M. le consul général de Portugal, de la situation précaire des habitants du Cap Vert, a décidé qu'une souscription pour leur venir en aide serait ouverte au Consulat Général de France.

Je suis heureux de vous informer que je suis chargé de l'exécution de cette œuvre d'humanité, et j'ose espérer que vous voudrez bien m'aider à la conduire à bonne fin, en m'envoyant votre part de contribution le plus tôt qu'il vous sera possible.

N'oubliez pas que les désastres qui ont désolé autrefois les bords de la Loire, comme ceux survenus à la Guadeloupe, ont été soulagés en partie par les secours qui sont arrivés en France de l'étranger; ne nous montrons pas ingrats dans cette occasion.

Quel que soit le montant que vous jugerez convenable de m'envoyer, il sera accepté avec reconnaissance, et je m'empresserai de vous en accuser réception.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le vice-consul chancelier du Consulat Général,
L. BORG.

La crise ministérielle en France.

On lit dans la *Patrie*:

Des bruits de prochaines modifications ministérielles circulent depuis quelques jours. Un journal leur a donné hier plus de consistance en les enregistrant et en révélant l'existence d'une lettre de M. Rouher, lettre qui serait regardée comme un programme politique.

Sans sortir absolument de la réserve dans laquelle nous nous plaisons à rester en pareille circonstance, nous devons à nos lecteurs de les instruire des préoccupations qui règnent en ce moment dans le monde officiel.

Ces préoccupations, qui ne sont pas, croyons-nous, aussi générales qu'on le prétend, auraient trouvé seulement un aliment dans des efforts personnels tentés par quelques individualités politiques, afin d'imprimer à la direction des affaires intérieures un nouveau cours.

Un programme ministériel serait déjà arrêté; une liste de nouveaux ministres aurait été dressée, et l'on viserait à l'adoption d'une politique peu conforme aux tendances qui prévalent depuis les décrets du 24 novembre.

Dire les noms mis en avant serait nous exposer à des rectifications nombreuses, car ces noms varient chaque jour; définir exactement les réformes projetées aurait le même inconvénient, car ces réformes sont encore incomplètement formulées. Mais nous pouvons ajouter que c'est à l'occasion même de ces efforts personnels, que la lettre adressée par M. Rouher à l'Empereur, et dont il est question, aurait été écrite.

Cette lettre traiterait de l'organisation des pouvoirs ministériels et des conséquences politiques de cette organisation.

Nous devons dire encore, mais sans rien garantir, que, d'après de plus récentes versions, les chances qu'aurait eues un moment la modification ministérielle se seraient amoindries, et que la situation actuelle serait maintenue.

LA REFORME ELECTORALE EN ANGLETERRE.

Nous lisons dans l'*Indépendance Belge* du 14 mai:

Il est rare que le mercredi la séance de la Chambre des Communes présente un intérêt politique bien marqué. Mercredi dernier, cependant, elle avait à son ordre du jour une proposition de réforme électorale tendant à réduire le cens électoral en faveur des ouvriers habitant des maisons d'un loyer annuel de 6 liv. sterl. [150 fr.] La question a été tranchée souvent dans le sens affirmatif par la Chambre des Communes et régulièrement tranchée en sens contraire par la Chambre des Lords. Cette fois, la Chambre des Communes, à une majorité considérable, s'est prononcée contre la réforme proposée. Mais là n'est pas l'important.

Le fait important, c'est que M. Gladstone s'est prononcé pour une réforme électorale d'un caractère tel qu'il dépasse d'un seul coup tous les libéraux du Parlement anglais.

Il a déclaré ne reconnaître de cause d'exclusion pour l'exercice du droit de suffrage, que l'incapacité ou le danger politique.

Le *Times*, le *Star*, le *Telegraph*, le *Morning Advertiser*, le *Daily News* sont d'accord pour attribuer une portée immense au discours du chancelier de l'Echiquier que condamne énergiquement le *Times*, mais que les autres journaux libéraux approuvent en y applaudissant avec une énergie égale à celle des attaques des journaux conservateurs.

Les journaux conservateurs disent que si lord Palmerston avait assisté à la séance, il eût trouvé mille raisons pour combattre les idées de son chancelier de l'Echiquier, c'est une des raisons sans doute de l'effet énorme produit par le brillant panégyrique de la classe ouvrière tracé par M. Gladstone et par les vues politiques qu'il y a rattachées.

LE VOYAGE DU RE GALANTUOMO.

Naples 7 mai.

Les meilleures et les plus importantes nouvelles de ces trois jours est l'arrivée du *Re Galantuomo*, qu'on avait cru et longtemps perdu. J'ai sous les yeux le journal du chef du bord; je voudrais avoir le temps de vous le traduire. Je me contente de vous le résumer.

Ce navire a été parti de New York le 3 mars. "Adieu, belle Amérique! Le temps était beau, on éteignit la machine et l'on déploya les voiles. La mer ne grossit que la 5 dans la nuit. Le 6 le vent tombait de plus en plus, la gabie se rompit et tomba en blessant six hommes, l'eau entra de toute côté. Depuis ce jour, presque sans interruption pendant plus d'un mois, les matelots ont aux pompes. Le 8 mars, on jetta quatorze canons à la mer, sans compter les meubles [illegible] on arrive à parlementer avec un navire américain, le priant de rester avec nous, en cas que nous ne puissions gagner la mer et de nous rendre à son bord, mais ce navire *avoir Dorment* [sic] n'y refuse."

(Ce vapeur était le *Star of the West* qui après avoir abandonné le vaisseau italien, alla répandre le bruit qu'il était perdu, triste accident, doublement triste.) "Cependant la mer est toujours plus affreuse, jusqu'au 20. On navigue comme on peut, souvent au hasard, on pompe toujours. Le 21, la mer grossit encore. Le navire est tout cassé et ne vaut plus un sou. Qui sait jusqu'à quand durera ce vent de proue! Pendant dix huit jours de suite, nous avons été tourmentés obstinément. Je suis fatigué. Et [illegible] Nous sommes à 711 milles des Açores. Il était écrit que nous devions toujours danser, toujours rouler avec le vent de proue et avoir de l'eau partout. Nous sommes tous exténués et malades. On mange des biscuits et de la morue, plus de provisions." — Et cela continue jusqu'au 8 avril, un mois et cinq jours de cette vie! Alors soulevé [illegible] le linge, les provisions, les [illegible] les ressources de l'équipage, tout était épuisé, le vent change. Le commandant voit la côte et l'on y décide par prendre [illegible] après trente-sept jours d'eau et de privations.

—Le 23 avril, "on va, on signale nous apporte les journaux où il est dit que notre navire est perdu. Cette nouvelle sera sans doute arrivée à Naples et elle aura désolé ma famille. Elle va être répandue par le navire américain qui refusa de nous prêter secours.—Enfin, le 25 avril, on aborde à Gibraltar." Et je tiens ici à démentir une assertion qui a été accréditée à Naples, il y a quelques jours, et que je crois avoir été propagée [illegible] que le navire qui apportait l'empereur Maximilien au Mexique, ayant rencontré le Galantuomo, lui avait [illegible] le journal que j'ai cité [illegible]

"Ce navire—à bord il est arrivé de [illegible] l'aide [illegible] le Galantuomo qui [illegible] l'empereur du Mexique. Ici, on le croyait perdu. La frégate [illegible] la goélette [illegible] — *Indépendance belge*.

CHRONIQUE LOCALE.

LES SOLDATS ET LES BOISSONS SPIRITUEUSES.—James Bohlen a été traduit hier matin, devant le Recorder. On l'accusait d'avoir donné des boissons alcooliques à des soldats, dans son café, rue Carondelet, entre les rues Poydras et Perdido. La défense a admis qu'en effet, au dernier moment que [illegible] les matelots chez lui et le caboteur [illegible] Providence avait [illegible] prisonnier.

—J. Pratt, qui tient un restaurant et une buvette à l'angle des rues Perdido et Dryades, a comparu devant le magistrat sous la même accusation de débit de boissons à des soldats. [illegible] Il a condamné Pratt à [illegible]

—Emile Paul, propriétaire d'un cabaret-restaurant du coin des rues Gravier et Dryades, est venu répondre à la même accusation que les deux premiers. La défense s'est basée sur ce que le soldat qui avait obtenu la boisson, d'un nègre, derrière la buvette, avait été envoyé par l'officier de police [illegible]

—M. Vria, dont l'[illegible] a été la [illegible] du whisky, a [illegible] ordonné de fermer le café.

COUR PRÉVÔTALE.—L'interrogatoire de James Crumb accusé d'avoir dérobé la [illegible] de New York, de Wm Jones et de James Smith, accusés de désertion et [illegible] vol, a été fixé à demain.

Aug Smith, soldat du 2e corps de cavalerie de la Louisiane, a été informé qu'il perdrait trois mois de paie [illegible] Margaret Shakey, pour lui avoir fourni le liquide, a été condamnée à trois mois de détention au workhouse.

Tabac à chiquer et à fumer.—Un grand assortiment de tabac à chiquer, comprenant les meilleures marques et toutes ses variétés et qualités de tabac connues, est à vendre aux plus bas prix du marché par MM. Mayer, frères, rue Tchoupitoulas No 61, entre les rues Poydras et Natchez. La même maison a à vendre aux mêmes conditions un lot de tabac à fumer de qualité supérieure. Voyez l'annonce.

FEUILLETON.

LE PECHE DE TAIAUT.

I—*Suite.*

Vous nous demanderez de qui elle tient cette poésie, cela ne nous regarde pas; prenez-vous en à ses parents qui l'ont faite.

La mélancolique Elsbeth, du *Fantasio*, de Musset, avait bien pour père un monarque bourgeois, et nous pourrions trouver dans Boileau un vers pour nous défendre, mais, consolez vous, nous ne faisons jamais deux citations dans la même page. D'ailleurs, nous voudrions que vous connussiez Mlle Léonie, vous trouveriez comme nous qu'elle est fort bien comme elle est et ne la souhaiteriez pas autrement.

Imaginez-vous deux yeux plus noirs que deux baies d'aubépine, et comme monture à ces joies diamantés des paupières de la couleur d'une rose pâle. Nous ne vous dirons pas la longueur des cils, vous crieriez à l'exagération, mais nous vous parlerons des cheveux qui sont d'un blond cendré à damner un ange. Mme de Montespan les aurait enviés.

La bouche est peut-être un peu petite. Etes-vous fâchée, madame, que la vôtre ait le même défaut? Les dents ne sont pas des perles, mais de la nacre. Quant au nez, il est droit, rose et exquis; un nez de Greuze, qui ne serait pas retroussé. Les mains n'ont qu'un défaut, on n'y saurait poser deux baisers côte à côte. Permettez nous de ne rien dire des pieds, on n'en pourrait parler en connaissance de cause: ils sont si petits, que personne ne les a encore vus.

Nous ne vous étonnerons sans doute que médiocrement en vous disant que cette jolie créature est adorée de son père et de sa mère.

Qu'on se garde de penser, néanmoins, que Mlle Léonie est une enfant gâtée, faisant le chaud et le froid dans la maison; ce serait une erreur. Si la bonhomie de Me Dousset est par fois tentée de dégénérer en faiblesse, Mme Dousset ne se laisse jamais influencer. C'est elle qui a voulu mettre sa fille en pension à une époque où le notaire trouvait cette mesure trop hâtive. On doit dire qu'elle n'a pas eu à s'en repentir: Léonie, élevée dans une excellente institution, sait aujourd'hui tout ce qu'une personne bien élevée doit savoir, et elle n'est pas une ignorante.

Mais si elle connaît l'histoire sur le bout du doigt et n'a rien à apprendre en géographie, elle n'a pas lu de romans, et c'est fort heureux pour elle. Dieu sait ce qu'il en serait résulté! Si tel est un jour tombé entre les mains l'*Histoire des quatre fils Aymon*, et, depuis lors, les mousquetaires de Renaud de Montauban trottinent en tous sens dans sa petite cervelle. C'est Mme Dousset qui, jugeant ces aventures fort anodines, lui avait permis de les lire. Comme on se trompe pourtant!

Nous ne voulons pas insinuer par là que la jolie Léonie ne soit pas l'innocence en personne. Le bon Dieu nous en préserve! Son ange gardien, dont vous ne contesterez pas la pureté, n'a pas plus de candeur.

Il n'y aurait même, selon nous, aucun inconvénient à ce que l'imagination de cette gracieuse personne vagabondât un tantinet si M. Alfred Rougé n'en ressentait le contrecoup. Mais Alfred Rougé est le futur mari de Mlle Dousset, et sa fiancée le trouve un peu prosaïque. C'est pourtant un jeune homme fort convenable, et qui, dans son monde, a beaucoup de succès. Toutes les femmes de notaires ou d'avoués lui font les doux yeux en pensant à leurs filles. Il n'en est pas une dans Paris qui n'envie à Mme Dousset le bonheur de l'appeler "mon gendre."

M. Rougé est de taille moyenne, d'esprit moyen, de cœur moyen, et nous ne jurerions pas que la cause de son succès n'est pas dans cette moyenneté universelle. La bourgeoisie, quoi qu'elle fasse, aura beaucoup de peine à ne pas aimer le juste milieu. C'est son élément. Elle est le tiers état en toutes choses. Les idées géniales [illegible] et l'avilissement ne trouve jamais d'excuse à ses yeux. Au reste, pourrait-on affirmer qu'elle a tort? Cette modération n'est-elle pas la base de toutes les sociétés?

Ne concluez pourtant pas que Mlle Léonie déteste son prétendu. Elle ne le trouve point désagréable, seulement, elle ne serait pas fâchée qu'il fût différent sous certains rapports. D'ailleurs, M. et Mme Dousset ont pour leur futur gendre une telle admiration, que leur fille a fini par consentir à s'appeler Mme Rougé. Le mariage est arrêté d'une façon irrévocable, et il aura lieu au mois de décembre prochain. On aurait célébré plus tôt la cérémonie sans l'âge trop peu avancé des deux jeunes gens. Il a paru convenable d'attendre qu'ils eussent, l'une dix-sept ans, l'autre vingt-cinq ans sonnés.

Le jour où commence cette histoire, Tomas venait d'écrire à son frère pour le prier d'envoyer Albert à Paris. Le jeune clerc, ne l'avons-nous pas dit, comptait sur son oncle pour se mettre au courant d'achever dans deux ans, la charge de Me Loriot. Il ne fut pas déçu dans son attente, car Me Dousset réussit immédiatement à l'accueillir dans le sens le plus affectueux.

Léonie fut enchantée lorsqu'elle apprit l'arrivée prochaine de son cousin. Si nous n'avions pour de la compromettre à vos yeux, nous dirions qu'elle lit [illegible] Elle était heureuse comme les enfants à qui on annonce un nouveau-né dans la famille. Peut-être révait-elle un peu au plaisir de jouer avec Albert à cache-cache ou à Colin-Maillard. Peut-être, au contraire,—le cœur des femmes est un abîme insondable,—songeait-elle que son cousin ferait un danseur de plus pour ses soirées de l'hiver prochain, lorsqu'elle serait "Madame" et aurait maison montée.

Léonie l'avait jamais vu, mais aussitôt elle se [illegible] un fort joli portrait. Il aimait la chasse, ce point lui plaisait infiniment, la chasse est un plaisir noble, et tous les chasseurs ont un peu [illegible]

—On t'agréait mieux que jamais [illegible] Papa, écris lui de venir bien vite, que ses [illegible] M. Rougé [illegible]

M. Rougé répondit qu'il n'avait pas besoin de recommandations pour aimer un membre de la famille, et qu'il le traiterait pas en ami, mais en frère. [illegible] Léonie le remercia par un gracieux sourire.

[illegible]

—Mesdames, je vous présente M. Albert Dousset.

—Ah! mon cousin! murmura la naïve Léonie.

—Vous voici donc enfin, mon cher Albert, fit Mme Dousset. Savez-vous que ce n'est guère aimable de se faire désirer aussi longtemps. [illegible]

—En effet, ma tante, dit Albert, mais du reste [illegible]

—C'est bien, ajouta avec un sourire Mme Dousset, aimez-vous et embrassez-vous.

—Mais, mon cousin, dit Léonie en s'avançant les yeux baissés, ne voulez vous pas aussi m'embrasser?

—Je n'aurai garde d'y manquer, ma cousine, répliqua Albert [illegible]

Et les deux jeunes gens se touchèrent [illegible] ner.

II

[illegible]

"Ta contrainte, Albert, je n'ai pas besoin de te le dépeindre. Il est le même que lors de ta dernière visite. Il avait vingt ans alors, il en a vingt cinq aujourd'hui, voilà toute la différence.

"Tu nous rendrais bien heureux en nous envoyant, dans une quinzaine de jours, une réponse favorable, car, à cette époque tout ton neveu sera prêt à partir.

"Lucile et ma mère lui ont fait un trousseau superbe et un cordonnier de Châteauroux lui fait deux paires de bottines magnifiques. Je te parle de ces choses parce qu'il tient à être bien mis. [illegible]

"Je voudrais mettre ici de bien beaux compliments pour ma sœur Cécile et ma jolie nièce Léonie, mais, pauvre villageois que je suis, je ne sais trouver qu'une bonne vieille phrase à mon adresse. [illegible]

"Dis leur que je les aime de tout mon âme. Ma femme, plus riche, comme moi, d'affection que d'esprit, veut que tu les embrasses pour elle. Lucile, qui a été au couvent à Issoudun, avait l'intention de vous écrire sous ce pli [illegible] phrases bien tournées. [illegible]

J'oubliais un *post-scriptum* relatif à Taïaut.

"Comme je veux te mettre en garde contre les travers de ton neveu, je t'avertis qu'il aime la chasse à la rage. L'étude de Me Loriot lui permet cette distraction dont il profite largement. A Paris, la même latitude ne lui sera sans doute pas accordée. Il veut pourtant prendre avec lui son fusil et son chien, dont il ne peut se séparer. Le fusil ne sera pas gênant; quant au chien, j'espère qu'il se perdra. S'il n'y arrivait pas tout seul, tu m'obligerais de lui aider un peu."

—La chose ne pouvait mieux tomber, dit Me Dousset après avoir lu cette lettre. J'en vais profiter pour remercier mon deuxième clerc, qui est un très mauvais employé. Qu'en penses-tu, Cécile? Je ne puis décemment placer mon neveu ailleurs que dans mon étude. Je vais écrire à mon frère d'embarquer ce brave garçon; qu'un bon lit et une bonne place l'attendent chez nous au débotté.

—C'est parfait.

Me Dousset, nous l'avons dit, est une excellente femme. Elle connaissait les promesses que son mari avait faites à Thomas et elle trouvait tout naturel de les tenir.

Quant à Léonie, vous savez avec quelle joie elle apprit la nouvelle.

Le notaire répondit le lendemain à l'ancien greffier:

"Je n'ai parlé à aucun de mes confrères, lui disait-il, j'ai fait à Albert une place chez moi. Il y remplira les fonctions de deuxième clerc aux appointements de 3,000 fr. Je lui procurerai, en outre, des travaux en dehors de l'étude, de sorte qu'il pourra, s'il est sage, être bientôt à même de retourner à Argenton. Léonie et sa mère lui ont meublé à la maison une petite chambre qui ne lui déplaira point. J'espère qu'il s'y trouvera assez bien pour ne jamais la quitter. Rien n'a été oublié, pas même deux bois de cerf au-dessus de la cheminée pour placer le fusil. Tu avais deviné juste, mon bon Thomas, en pensant qu'à Paris les gens du notariat ne sont pas des Normands. Mais à son titre de clerc, Albert joindra celui de neveu du patron, qui donne de plus grands priviléges. Grâce à ce cumul, il pourra, le dimanche (oh! le dimanche seulement!) se livrer aux goûts dont tu t'es fait le défenseur.

"Léonie a fait appeler le menuisier afin de lui commander une belle niche pour le chien, que nous ne perdrons pas, malgré tes perfides conseils.

"Qu'il vienne donc ce pauvre Albert! Tout est prêt pour le recevoir et le bien recevoir. Cécile me fait écrire que ses draps sont mis, de beaux draps magnifiques, ourlés de la petite main de Léonie. Est-ce assez? Non. Eh bien! un bon feu flambant pétille dans la chambre; dis un mot, et on mettra la bassinoire devant la braise. Es tu content cette fois-ci?

"A fortiori, nous ne lui donnons plus de mon sieur maintenant; nous plaît chaque jour davantage. C'est un vrai trésor de gendre que j'aurai là. Il a des qualités grandes comme des montagnes, et des défauts qu'on ne dénicherait pas au microscope. Nous sommes tous fous de lui. Léonie qui d'abord lui a montré un peu de froideur, en est maintenant très satisfaite et le trouve fort aimable. Il aime déjà Albert sans le connaître, et l'attend pour avoir un ami intime. Cette petite idée est de Léonie qui l'a imposée à son fiancé.

"Que te dirai-je de plus? Rien, si ce n'est que nous vous aimons comme vous nous aimez peut-être même davantage, car tu n'a pas voulu nous envoyer les baisers de Lucile et d'Hubert et moi je t'envoie ceux de toute la famille. Ne me demande pas combien il y en a, nous vous embrassons jusqu'à ce que vous criiez merci!"

A continuer.

Service Funèbre

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feue AMELIE LEGRAND, épouse décédée de J. CORNIBÉ, sera célébré *Mercredi*, 15 du courant, à 8 heures et demie du matin, à l'Eglise de l'Archevêché. Les amis de la famille sont priés d'y assister. 10 juin—1t

Décédé, le 30 mars 1864, à Cosamaloapan, Mexique, MORTIMER DE BERGUE, natif de la Louisiane, fils de Marius De Bergue et de dame Joséphine Blanco.

Décédée hier soir à 10 h [illegible] W. B. DUNCAN, [illegible] les amis et connaissances de la famille W. B. Duncan, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après midi [illegible] Bienville, près de Rampart.

Assemblée des maîtres cordonniers

[illegible]

EXTERNAT MAILLARD,

[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 9 juin.

Le marché commercial a été aujourd'hui [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

Stock au 1er sept 1863	[illegible]	661
Arrivés [illegible]		[illegible]
Arrivés [illegible]		[illegible]
		11680
Exporté cette semaine	[illegible]	777
Exporté antérieurement	[illegible]	[illegible]
		11580
Stock [illegible]		[illegible]

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

WHISKY—Un lot de 60 barils de rectifié, bonne preuve, vendu à $1 47 [illegible]

GRAISSE—[illegible] de prime à choix de l'Ouest [illegible]

AVOINE—Un lot de 100 sacs s'est vendu, [illegible]

MAIS—Hier, [illegible]

TABAC—Aujourd'hui, [illegible]

GRAINES DE COTON—Un lot de 20 tonneaux s'est vendu pour l'exportation, à raison de $ 80 le tonneau.

FRETS—Le steamer qui part pour New York, prend du coton à 1¾ cts la livre.

—Ventes à l'encan [illegible]

Arrivé durant la semaine dernière: 71 boucauts [illegible] 37 barils porc, 292 tierçons graisse, 76 barils bœuf, [illegible] barils farine, 25 barils alcool, 922 barils whisky, 129 [illegible] 314 barils [illegible] beurre, 1069 caisses fromage, 27 [illegible] de terre, 114 barils [illegible] 51 boucauts et 312 [illegible] 50 barils [illegible] 947 [illegible] 3,3 barils oignons, 4200 barils charbon, 70 barils goudron, 640 sacs café, 640 sacs riz et 1480 dtd son.

—Exporté, 100 boucauts et 64 barils sucre, 3 0 barils mélasse, 327 barils farine, 10 barils porc, 7 caisses beurre, 259 [illegible] et 900 sacs maïs.

—Arrivé durant la semaine 1 navire, 1 barque, 2 bricks, 46 goélettes, 4 steamships, 2, steamboats et 5 barges.

—Expédié, 4 steamships 2 navires, 3 barques, bricks, 6 goélettes et 9 steamboats.

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 10 juin 1864.

Arrivé hier, 10 bœufs et 80 veaux. Vendu, 47 bœufs, 31 cochons et 0 vaches. A vendre, 223 bœufs, 156 cochons, 1137 moutons, 51 veaux et 7 vaches.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— — à — 25
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net.	— — à — 20
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	40 00 à 75 00
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— — à 35 00
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— — à 35 00
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— — à — —
Cochons [illegible]	10 — à 12 00
Moutons, en lots, par tête	7 00 à 10 00
Vaches à lait, par tête	40 00 à 80 00
Veaux, par tête	30 00 à 40 —
Veaux, 2e qual. par tête	15 00 à 25

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan de 130 barriques vin rouge de Bordeaux, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M., sur la Levée, entre les rues des Ursulines et Hôpital, Second District, au débarquement du navire "Hoppy" venu de Bordeaux, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.—Voir aux annonces.

☞ Mr. R. T. Montgomery, vend 61 rouleaux de magnifique cuir à semelle et à harnais, ce matin, à 10 heures et demie, au magasin d'encan, No 29 de la rue du Camp.

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, vend un lot de chaînes et d'ancres, ce matin, à dix heures, sur la Levée, entre les rues Conti et St. Louis.

Eaux de vie, 4me preuve.

200 quarts de pipes COGNAC Lenac & Co.

A vendre pour clore une consignation, par
J. J. HERR,
126, rue Commune.
10 juin—4

OFFICIEL.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste à la Nlle Orléans Etat de la Louisiane, le 10 juin 1864

[illegible]

Timbres d'affranchissement

[illegible]

Lettres à renvoyer.

[illegible]

Nlle Orléans, 10 Juin 1864.

A

[illegible]

B

[illegible]

C

[illegible] Coquet, Mme R A; Carter, J Theo; [illegible]

D

[illegible] Dubois, J [illegible] Dupuy, Mme Jean [illegible] De Muelo, José C

F

Fauconnier, Fed; Fito, Olin; Fouale Mlle Oliver; Fabrosse, John; Ferrell, M Sr Octavia; Febry, Mme [illegible]; A Laiste; Fonsain, A; Picotti Fel, A

G

Galliee, Jeanne; Gauthier, J MD; Garcia, Gabriel J; Gardenne, Mme Rose J; Gauvreau, Miss C; Germain, Mme Jean; Geert, Mme; Graly Marguerite; Godefroy, Louis; Gerard, abbé; Guillaume, Oliver, pour Jos Morel; Guiterreau, Tap pour Alain Lovinski; Guyot L; Guinesa A Barbier; Guilhaume, J C

H

Hatrel, Mme Vve [illegible]; Hillebon, Mdt; Huguenot, Jacques

J

Jeandu, Vve J. Baptiste; Joly, March [illegible]

K

Klaeb, Jacques

L

Landry, Gust; Lavine, Mme Oscar; Lambias N A pr. J Pagé; Lambiau, F; Lafaurie, J B; Lacoste Jn; Lavine, Adele; Laurane Wm; Laporte, Joseph; Lafitte, Hector; Lahotut, Julia, pr. O May. roune; Lacoste, pr. B A Lower; Lamothe, Mme Désirée; Leguarte, J B [illegible]; Leroux, C; Lefrançois Pierre; Leduc, Amelia; Lemoine, C M; Lespès, Thos; Legros, Marie; Le Tellier, Mme N [illegible]; Levy, Magdeleine; Levy, Ch J; Lonerier, H M

M

Mandille, Mlle; Martinez F O; Mague, J avocat; Marmillon Dr F B; Maitre, Mme; Mallot, Alfred; Maitre, abbé; Marchal Vve; Mayol, Santiago, Rup; Mangridea, Mme y Rovena; Medan, François; Margotier, O; Meglia, Alexandre [illegible]; Miniart, Jules; Mietrol, J J; Michel, Fon; Molieur, Harlette; Mousseguet, Raph; Mongola, J e A; Morel, Christ, pr. A David; Morel, Adèle

N

Nugglo, Bongiovanni

O

Oubrè, [illegible] pr A [illegible]; Ozgate, B

P

Palmliano, Olive; Pére, F; Peltier, Jean; Pelue, Henri; Piotrowski, Hannan; Poiret, Marie; Poncett Lorera; Pouset, Lucien; Polary C

R

Rebecco, Eugène; Raymond, Mme Che; Radenac, J capt.; du Chêne S; Rapier, Ed G; Radetich, Ant; Ratto, Leopold; Rosson, Mme Louis; Reynes, J; Rebatta, Jacques; Remy, John; René, Dr Alphonse; Rinck Ad; Rocoche, Pierre; Romain Mlle A; Russo, Salvatore

S

Sauve, Pierre; Sanchez, P S; Saviat, Paola pour W Schlumpf; Scaffidi, Antonio; Sabbe, cordonnier; Stevenson, George; Secret, Philippe; Secentia, Louis; Segul Oscar; Sornabay [illegible] F; Stevia Andr; Serres [illegible]; Sitre Mathieu; Sourd, Mathieu; Surgé, Mme Aimée

T

Taneré, Louis; Tatlu, J W; Traverso, Antonio; Tissot, Pierre; Thibault, F J; Tourelle, Mme Felix; Tournot, Vve Gasquet St; Tholoniat, Abbé; Torres, Anselmo; Tousse, Dque; Tougaiter, Claude

V

Vagner, Royal St; Vagner, Hypolite, barbier; Vorbess, Jaime; Vallory, Agatha; Vlais, Antonio; Viacout, Abo; Verdelle, Michel; Verbess, J B pour Formento Dr P; Voiret, J Porte; Verlander, Mlle Martha F; Verde, Luigi

W X Z

Walgamott, Amélie; Ximenes, Aurelie; Zaretti, Vve J J

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

CUIR. CUIR.

61 rouleaux Cuir à semelles et Harnais à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

COTON—COTON

145 balles coton, à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Vendue par Tyler et Hall

COTON. COTON. COTON

Par G. A. HALL, encanteur des prises des E. U. Bureau, rue des Magasins, No [illegible]

[illegible]

437 balles et 2 crates coton dont une partie est avariée.

[illegible]

Marchandises sèches, habillements chapeaux, casquettes, &c.

PAR GABRIEL BEAUMONT

Salle d'encan, [illegible] rue de Chartres

[illegible]

Porcelaine de Limoges.

Vente spéciale de 10 boucauts porcelaine de Limoges, tasses, assiettes, soupières, [illegible] toute espèce, garnitures de toilette, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

R. Gutierrez, Encanteur.

SAMEDI prochain, [illegible]

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, No [illegible] rue Royale, près St-Louis.

[illegible]

Sept beaux terrains dans le 3me District près de la station du chemin de fer de la ville, encoignure Pologne et Craps

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Jolie résidence sur la rue Castiglione, en face du Marché St. Bernard.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, No 5, Passage de la Bourse.

[illegible]

POUR MATAMOROS

[illegible]

Demande de Sevreuse.

ON demande [illegible]

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice, [illegible] s'adresser au No [illegible] rue Poydras, [illegible]

PERDU

UN MULET [illegible]

Demande de barbier.

ON demande immédiatement un Ouvrier Barbier, [illegible] rue St Louis, [illegible] M. A. Poitier.

Demande d'emploi.

UN homme marié, d'un âge raisonnable, désirerait trouver un emploi dans un magasin de marchandises sèches, connaissant bien la partie et les prix [illegible] les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. [illegible]

CUISINIERE.

ON demande une bonne cuisinière. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 161, au coin des rues Canal et Bourgogne.

9 juin—3

Tabac en feuilles.

VENANT d'arriver—50 caisses TABAC EN FEUILLES pour capes, tripes et ringes, et tripes. A vendre par R. L. NABITS & BR., 152 rue Chartres, coin Jefferson.

9 juin—6t

On demande

UNE GARDIENNE D'ENFANTS.
UNE CUISINIERE.
UNE BLANCHISSEUSE ET REPASSEUSE.

La préférence sera donnée à quelqu'un parlant français.

S'adresser chez J. J. ALBERT, chapelier
9 juin—3t 35, rue de Chartres

LION & ANDREE,

33 et 36 rue Royale, coin Bienville

Viennent de recevoir par les derniers steamers, un nouvel assortiment d'articles de fantaisie et de toilette pour Dames et pour Messieurs, à vendre aux prix les plus réduits du marché, tels que

CHEMISES toile et coton,
DEVANTS de chemises unis et brodés
CHAUSSETTES françaises et anglaises
FAUX COLS de tous genres,
GILETS flanelle gaze pour l'été
do fil d'Ecosse
do tricot laine
do coton
MOUCHOIRS toile, batiste, [illegible]
CALEÇONS [illegible] extra,
CRAVATTES, un magnifique choix, noir et fantaisie,
PORTE MONNAIE pour Dames et Messieurs,
PEIGNES de toutes les formes et qualités,
BROSSERIE en tous genres,
GANTS soie et fil pour l'été,
MITAINES filets, [illegible] et courtes,
EVENTAILS de toutes sortes, de $1 à $[illegible],
CORSETS, un assortiment complet,
BIJOUTERIE deuil,
do or français,
BOUCLES et AGRAFFES pour ceintures,
AGREMENTS en jais et garnitures pour robes,
BOUTONS de tous genres, soie et métal,
DENTELLE noire,
RUBANS pour ceintures, et une grande quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Parfumerie,

CHEZ LION & ANDREE.

Un nouvel assortiment de parfumerie française reçu par le dernier steamer, consistant principalement en Teinture pour les cheveux et la barbe, toutes les eaux de Cologne et de toilette, tous les blancs liquides et en poudre, poudre de riz blanche et rosée, etc.

Avis aux Coiffeurs

Un nouvel envoi de Cheveux et articles pour Coiffeurs.

CHEZ LION & ANDREE

— AVIS —

Aux Restaurateurs et aux Marchands

200 mille paquets de CURE-DENTS, aux prix les plus avantageux de la place.

LION & ANDREE,
34 et 36, rue Royale, coin Bienville.
21 mai—1m [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

☞ Pour les autres annonces d'encan, voir la deuxième page.

Vêtements, bottes, souliers, chapeaux et marchandises sèches.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau rue de Chartres No 38.

VENDREDI, [illegible] juin, à 10 heures du matin, il [illegible] un assortiment de choix, [illegible] nouveaux genres, [illegible]

[illegible]

Ancres et chaînes.

Par D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi 10 juin à 10 heures du matin, sur la Levée entre les rues Conti et St-Louis, [illegible]

[illegible]

Vins rouges de Bordeaux en barriques.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau, No [illegible] rue Vieille Levée.

AUJOURD'HUI, vendredi 10 juin 1864 à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, entre les rues des Ursulines et Hôpital, Second District, [illegible]

[illegible]

Scrips d'Assurances et Actions de Banques

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau, No [illegible] rue Vieille Levée.

SAMEDI, [illegible] sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue [illegible]

[illegible]

Propriétés foncières améliorées et de prix, dans le Deuxième District—Vente à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Succession de Dme J. M. R. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 12,909.

PAR McCERREN & LANDRY,
G. W. McCERREN, encanteur,
Bureau [illegible] Masonic Hall, rue St Charles

[illegible]

UNE GRANDE TRACT DE TERRE situé à Bo[illegible] sur la rive droite [illegible]

[illegible]

100 caisses bottes, souliers et brodequins,

AUSSI

200 douzaines chapeaux, paille et feutre

PAR E. ROGER & CO.,
JOSEPH HULTZ, encanteur.

SAMEDI [illegible] sera vendu, à 10 heures du matin [illegible]

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

200 douzaines chapeaux paille et feutre 10juin

VENTES JUDICIAIRES.

Adam Gutmann vs M. Moser.

COUR du Septième District de Paix de la Paroisse d'Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] adressé par l'honorable John T. Barrett, septième juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] à l'enchère publique, [illegible] du matin au No [illegible] de la rue [illegible] marché Magazine—Un [illegible] Conditions—comptant [illegible]

CORNELL BUHLER,
Constable

Vache trouvée.

UNE vache couleur tigre et jaune, est entrée chez le soussigné [illegible] Le propriétaire peut venir la réclamer en payant tous les frais.

JEAN BUR.
Coin St Antoine des rues Abadie et Dupré à Gentilly.

Traites sur Vera Cruz,

A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
8 juin—6t 37, Vieille Levée.

DEMANDE DE JARDINIER.

ON demande un jardinier bien recommandé. S'adresser rue Miro, entre Ursulines et Hôpital, dans le jardin. 8 juin—1

Vieux fer et tout espèce de métaux

AUX PLUS HAUTS PRIX.

ON désire acheter du vieux fer battu et fondu et tout espèce de métaux, à livrer sur habitation ou en ville.

T. SHAILER Jr.,
Hôtel Grasset, rue St-Pierre, No 64, ou au No 96 de la rue Gravier, de 9 à 4 heures. 8juin—1

SAINDOUX—150 barils saindoux de choix, kettle rendered.

WHISKY BOURBON—30 barils vieux Cattiset,
GENIEVRE DE HOLLANDE—5 pipes, marque Swan et Eagle.

CHAMPAGNE—50 paniers champagne Heidsieck et Co. Cabinet, Rose et Impérial.

VIN SHERRY—104 barriques Sherry supérieur, à vendre par T. SHAILER Jr.
[illegible] rue Gravier, No 88.

Avis au Public.

LE soussigné prévient le public que la société qui existait entre lui et M. A. Caire est dissoute d'un commun accord. Le soussigné continue le même genre d'affaires au No 33 de la même rue, et espère du public le même patronage.

J. RESATTU
7ju—6t rue St Anne No 33, entre Chartres et Royale.

DEMANDE

D'UNE bonne REPASSEUSE, s'adresser chez Mme Oery, rue Dumaine, No 90, entre Bourbon et Dauphine. 7 juin—6t

Pitre à sacs! Pitre à sacs!

50 balles PITRE à sacs, extra épais

A vendre en lots au gré des acheteurs, par
Wm. J. REID,
7 juin—6 rue des Magasins, No 35

Cigares de la Havane et tabac en feuilles.

LE soussigné offre au public, aux prix les plus bas du marché, un bel assortiment de véritables cigares de la Havane, tous de choix, appartenant aux marques bien connues de PARTAGAS, CABAÑAS, FIGARO, INTIMIDAD, FLOR DE VEGA, &c.

Aussi, sous les clés de la Douane—50,000 cigares de la Havane et 34 balles tabac de la Havane en feuilles pour tripes, à vendre au prix coûtant.

F. MABICH,
[illegible]—1m 31, Tchoupitoulas.

CLOUS FRANCAIS

Pour Maréchaux ferrants.

A vendre à bas prix par
VOSE & WEST,
Rue des Magasins, Nos 119 et 121,
9 juin—4 entre les rues Lafayette et Girod

DEMOISELLE DE VENTE.

ON demande de suite une demoiselle de vente, se connaissant en lingerie et en broderie et parlant le français et l'anglais. S'adresser chez Mme Lecin, au coin des rues St Pierre et Bourbon. 9 juin—3

J AUGE

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son établissement, actuellement situé rue de Chartres, sera transféré rue Canal No 132 entre les rues de Chartres et Carondelet, dans le courant du présent mois. 4juin—2 mm—Q. M. V.

LE Dr CAPDEVIELLE

Donne des consultations à l'HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, de neuf à dix heures A. M.

Domicile, RUE DE CHARTRES, No 196.

5mai—9m3po

PRET.

LE soussigné expédie pour Baton Rouge de petites paquets de valeur.

JOHN S. GRAY,
3 juin—6t Rue Gravier, No 3.